COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 mars 2021

L'an **deux mille vingt et un, le vingt-six du mois de mars** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le dix-neuf mars deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Mmes Nadège COMORET, Valérie RANDIN-BEGHIN, Ingrid MARCELPOIL, Anne-Maïté TURMEL, Patricia BRAY, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Franck LAMBLARDY, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Matthieu MARCAL

Absents : Mmes Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, M. Ludovic SOULARD

Pouvoirs : M. Ludovic SOULARD a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, Mme Laurence HUZE a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE, Mme Déborah DOMINGUEZ a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN

Membres en exercice : **15** Présents : **12** Votants : **15**

Conseil convoqué le 19/03/2021 Secrétaire: M. Jean-Nicolas MASSON

Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Loi "Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 stipule qu'un état récapitulatif annuel de l'ensemble des indemnités en euros et en brut perçues par les élus doit être communiqué aux conseillers municipaux avant le 15 avril.

Tous les membres du Conseil municipal en ont été informés.

Relevé des délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du	**26 mars 2021**	Délibération N°	**2021-0015**

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2020 (établi par Madame la Perceptrice de Pacy sur Eure).

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce dernier.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**26 mars 2021**	Délibération N°	**2021-0016**

Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Michel PHILIPPE présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2020 (établi par la commune).

A noter : Le compte administratif et le compte de gestion chiffrés reflètent les réalisations financières de la commune sur l'année 2020, ils doivent être rigoureusement identiques conformément à la règlementation sur la comptabilité publique.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce dernier.

Remarque : Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal, au moment du vote, conformément à la règlementation.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**26 mars 2021**	Délibération N°	**2021-0017**

Affectation de résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **239 492,04 €**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	:	81 742.58 €
	DEFICIT	:	0,00 €
B RESULTAT REPORTE DE N-1	EXCEDENT	:	157 749.46 €
(ligne 002 du CA)	DEFICIT	:	0,00 €
C RESULTAT A AFFECTER **(=A+B)**			**239 492.04€**
D solde d'exécution de la section	EXCEDENT	:	**72 029.30 €**
d'investissement	DEFICIT	:	
E *Restes à Réaliser de la section d'investissement*	*DEPENSES*	*:*	*28 800 €*
F *Restes à Réaliser de la section d'investissement*	*RECETTES*	*:*	*3 720 €*
G *solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement*	*EXCEDENT (+)*	*de financement*	
	ou BESOIN (-)	*de financement*	*25 080 €*
H BESOIN DE FINANCEMENT			**0,00 €**
AFFECTATION DE **C**			
1 en réserve au compte R 1068 en investissement	(au minimum couverture du besoin de financement H)		**0,00 €**
2 report en fonctionnement au compte R 002			**239 492,04 €**

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**26 Mars 2021**	**Vote du BUDGET PRIMITIF 2021**	

Caisse des écoles (pour information)

Les comptes de gestion et administratif 2020 sont approuvés à l'unanimité.
Les dépenses et les recettes de fonctionnement du BP 2021 s'équilibrent à **7 200€**
La subvention communale est de **2500 €**.

COMMUNE

1) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : 807 848€ se décomposant comme suit :

Dépenses		**Recettes**	
Charges à caractère général	171 620 €	Excédent antérieur reporté	239 492 €
Charges de Personnel	271 650 €		
Dépenses imprévues	2 000€		
Autres charges de gestion courante	75 472 €	Produits services du domaine et vente	83 800€
Charges financières	1 911 €	Impôts et Taxes	320 738 €
Charges exceptionnelles	38 300 €	Dotations, subventions, participations	137 118 €
Virement à la section investissement	232 095 €	Autres produits de gestion courante	26 700€
Dotations aux amortissements	14 800 €		
Total :	**807 848€**	**Total :**	**807 848€**

2) Dépenses et Recettes d'investissement:

Opérations projetées pour 2021

a) <u>Dépenses d'investissement</u> : opérations projetées et délibérées

Mairie	3 100 €
Travaux divers école	1 000 €
Restaurant scolaire	800 €
Aménagement de sécurité (DECI)	19 020 € (+ 1800€ de report)
Matériel sécurité et outillage	3 000€
Achat de terrain	2 000 €
Fontaine au fil du XXème siècle	3 800 €
Aire multisports ("le City")	1 361 €
Espace du Bailli	376 000 € (+ 27 000€ de report)
Accès PMR + rampe école	9 902 €
Sécurité routière	15 000 €
Enfouissement des réseaux rue des croisy	15 333 €
Enfouissement des réseaux ruelle de l'encens	3 825 €
Dalle Local Technique	1 026 €
Robinets école	1 386 €
Fenêtres classes CM1-CM2	12 672 €
Clôture Bailli	4 000 €
Aménagement cour école + Pré	18 900 €
Bordures végétalisées abords cimetière	5 000 €
Opérations financières	42 590 €
Sous-Total :	**539 715 €**
Total (avec les reports):	**568 515 €**

b) <u>Recettes d'investissement</u>

Restaurant scolaire	1 381 €
Aménagement de sécurité	13 050 €
Matériel sécurité et outillage	692€
Fontaine au fil du XXème siècle	1 432 €
Aire multisports ("le City")	593 €
Espace du Bailli	232 500 €
Aménagement du cimetière	5 117 € (+ 3 720 € de report)
Accès PMR + rampe école	7 181 €
Robinets école	577 €
Fenêtres classes CM1-CM2	8 448 €
Aménagement cour école + Pré	12 547 €
Excédent d'investissement reporté	72 029 €
FCTVA	2 359 €
TA (Taxe d'Aménagement)	2 797 €
Amortissements	14 800 €
Caution	1 438 €
Virement de la section de fonctionnement	232 095 €
Sous-Total :	**605 316 €**
Total (avec le report):	**609 036€**

Le Budget Primitif 2021 est approuvé à l'unanimité

Les membres du Conseil municipal remercient Monsieur PHILIPPE et la commission finances, avec la collaboration de Mme BENOIST, secrétaire de Mairie, pour tout le travail accompli pour élaborer ce budget.

Vote des taux 2021 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2020, les taux étaient de :

Taxe d'habitation	9,29 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23,86 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,28 %

Monsieur le Maire propose de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :
FIXE le taux sur le Foncier bâti à 44.10 % (dont la part communale à 23.86% et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 52.28 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 9.29 % pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

Taux votés définitivement

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		**9,29 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties		
dont part communale	**23,86 %**	**44,10 %**
dont part départementale	**20,24 %**	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		**52,28 %**

Il est à noter que, désormais, la colonne sur la feuille d'imposition foncière concernant la part départementale sera portée à zéro.

Décision : Acceptée à l'unanimité

COMPTE RENDU DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS

- SIRE 2: le Budget Primitif 2021 a été voté le 17 mars dernier.
  - en section de fonctionnement, le Budget s'équilibre à hauteur de 422 742€
  - en section d'investissement, le Budget s'équilibre à hauteur de 382 216€

- SIEGE: Un Conseil Consultatif Paritaire de l'Eure est créé pour la mise en place de dispositifs d'aides à l'installation de chaudière à bois, d'aides à la mobilité électrique...

- EPN - Commission Eau et Assainissement : parmi les sujets abordés lors de cette commission: un inventaire des mares privées (trouvant une utilité lorsque celles-ci ont un intérêt communal), un inventaire des espaces naturels à protéger, une nouvelle rédaction du règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

- Natura 2000: une première prise de contact a eu lieu entre M.Lamblardy, Mme Turmel et le référent "Natura 2000" pour évoquer le territoire communal.

- SICOSSE: une réunion s'est tenue le 12 mars dernier concernant les travaux du futur gymnase de Gravigny, Celui-ci devrait être livré pour septembre 2021.
  La démolition du gymnase « Pablo Néruda » est en cours, il sera remplacé par un centre dédié aux personnes handicapées.
  Monsieur le Préfet de l'Eure a annoncé, dans un de ces courriers, le transfert de compétence du SICOSSE vers EPN.

- EPN - Commission voirie-déchets-propreté : Au cours de la commission voirie d'EPN, il a été confirmé à nouveau la réalisation de la réfection de la rue des Croisy en 2021 et une délibération a été votée pour adopter un cahier des clauses environnementales des marchés d'étude et travaux de la Direction des Infrastructures Routières.

  Concernant le traitement des déchets, la mise en place prochaine d'une déchetterie mobile fait l'objet, en ce moment, de rendez-vous avec les Maires des communes potentiellement concernées. Concernant Fontaine sous Jouy et Jouy sur Eure, un emplacement commun est à définir. A signaler également une évolution notable à venir concernant la collecte de tous types d'emballages qui pourront être recueillis dans la poubelle jaune. Les nouvelles consignes de tri feront l'objet d'une communication au moment opportun (a priori vers la fin de l'été). Il est rappelé la possibilité d'achat de composteurs auprès d'EPN au tarif de 20 €.

- PST Cap Nord Est - SIVU: Une Assemblée Générale, qui devait se tenir en mars, a été annulée.

- EPN - Commission Finances: pas de hausse d'impôts prévues pour 2021. Le SETOM continue d'assainir sa situation financière, laquelle était assez mauvaise depuis ces dernières années.
  Le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) est en cours d'élaboration. La TOM (Taxe d'Ordures Ménagères) fait l'objet de débats (des disparités demeurent entre les communes concernant les taux). 5 taux différents subsistent au sein de l'agglomération; d'où la nécessité de procéder à leur lissage de façon progressive. Fontaine sous Jouy est à 13,26% et le taux le plus élevé est de 20,73%.
  Un débat a eu lieu concernant la construction d'un "pôle santé-ambulatoire" (avec le regroupement en son sein de plusieurs médecins) pour un coût estimatif de 2,5M€.

- EPN – Attractivité économique-Mobilité durable: EPN va gérer le transport scolaire, le transport urbain et les lignes régulières commençant et finissant sur le territoire d'EPN. Certaines lignes régulières ainsi que le transport scolaire sortant peu ou prou d'EPN seront délégués à EPN. Les lignes à majorité en dehors du ressort territorial d'EPN, resteront de la gestion de la Région, comme c'est le cas pour les lignes du SITS de Fontaine sous Jouy. Ce changement de responsabilité sera effectif dès la prochaine rentrée scolaire.
  Le coût estimatif de ce transfert et délégation est d'environ 5M€.

Informations et questions diverses

✓ Lotissement « résidence les Frêches » hameau des Croisy: les travaux de réalisation du lotissement débuteront en avril 2021. 9 terrains à bâtir sont prévus.
✓ Raccordement à la fibre optique: Eure Normandie Numérique, maître d'oeuvre, déploiera le réseau fibre optique sur le territoire communal. Après élaboration d'une cartographie de la commune au cours du 2ème semestre 2021 et le début des travaux, le raccordement pourrait être opérationnel courant 2022.

✓ Vente de bois: les frênes, répertoriés par l'ONF, et destinés à une mise en vente, feront l'objet d'une mise aux enchères publiques le 29 avril prochain.

✓ Chemin Rial: Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chemin Rial a été nettoyé en partie
✓ Chemin des 3 planches: Mme Turmel signale que la promenade du bord de l'eau devient impraticable quand il pleut.

Prochaine commission Urbanisme-Environnement: Lundi 12 avril 2021 à 19h00

Prochaines réunions du Conseil municipal : 23 avril, 4 juin, 9 juillet 2021 à 19h30

Elections Départementales et Régionales: 13 et 20 juin 2021 (le bureau de vote se tiendra dans la salle communale)

N.COMORET	D. DOMINGUEZ Représentée par R.NORBIN	I.MARCELPOIL	V. BRANDIN BEGHIN	L.HUZE Représentée par M.PHILIPPE
AM TURMEL	P BRAY	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	F.LAMBLARDY
J.CAPEL	L.SOULARD Représenté par R.NORBLIN	J. N MASSON	A.MIMEAU	M.MARCAL

Clôture de la séance du Conseil municipal : 22h00